

La demande concerne un adulte

Elle concerne les personnes de plus de 17 ans.

Qui fait la demande ?

La personne concernée ou le.s représentants de l'autorité parentale ou tutélaire sont à l'initiative de la démarche.

Adressage médical obligatoire

1

Un médecin* doit renseigner le questionnaire médical d'adressage qui est téléchargeable sur le site du CRA.

*médecin traitant, psychiatre, neuropsychiatre, neurologue, médecine étudiante,...

Constituer le dossier de demande de consultation

Vous pouvez télécharger le dossier de demande de consultation sur notre site ou en faire la demande auprès du secrétariat qui correspond à votre secteur d'habitation

Il est à remplir par la personne concernée ou son représentant légal.

Documents obligatoires à fournir avec votre dossier :

2

- carte d'identité recto verso du patient
- attestation de sécurité sociale de l'année en cours
- les autorisations jointes avec le dossier de demande, complétées et signées
- les comptes rendus d'examen et de bilans de fonctionnement réalisés : orthophonie, psychologue, ergothérapie, psychomoteur, génétique...

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

3

Envoyer le questionnaire médical d'adressage, le dossier de demande de consultation et les documents obligatoire au CRA, par email au format pdf*, selon votre lieu d'habitation :

- **33 et 47:** poleadultescra.aquitaine@ch-perrens.fr
- **64 :** antennes-cra-aquitaine@ch-perrens.fr
- **40 et 24 :** antennesnord-tfcra@ch-perrens.fr

ATTENTION : Tous les documents doivent être envoyés en format pdf.

1 document = 1fichier pdf, le nom indiquera le type de document et l'année, par exemple :

- compte rendu psycho 2024.pdf
- bilan psychomot 2012.pdf
- etc.

4

Dossier réceptionné au CRA

Lorsque nous recevons votre dossier complet, il est étudié en commission médicale (CM).

5

Après la CM, vous recevrez un courrier ou un email qui vous informera des suites données à votre demande, soit :

- La demande de diagnostic est acceptée et vous serez inscrit dans la liste d'attente
- Le dossier nécessite des informations complémentaires : bilans complémentaires
- La demande diagnostique est refusée, vous serez réorientés